

PUBLICATION LÉGALE

## **Rémunérations 2024 CD55**

Comme le prévoit l'article 37 de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, le Département publie chaque année, la somme des dix rémunérations les plus élevées, en précisant également le nombre de femmes et d'hommes y figurant.



**10\_plus\_hautes\_remunerations.pdf** (.pdf, 103,0 Ko)





